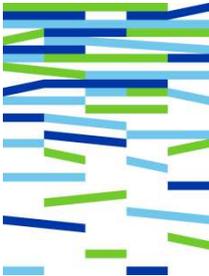


DÉCISION du 15 octobre 2020

Fixant la liste des lauréats du recrutement sans concours d' adjoints administratifs des administrations d'État au titre de l'année 2020



La présidente de la commission de sélection

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 ;

VU la loi 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif au statut des adjoints administratifs notamment en son article 5 ;

VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

VU l'arrêté du 28 avril 2017 portant organisation des recrutements sans concours dans le corps des adjoints administratifs des administrations de l'État au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ;

VU l'arrêté du 08 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le grade d'adjoint administratif des administrations de l'État à Voies navigables de France et fixant le nombre de postes offerts ;

VU la décision du 31 décembre 2012 modifiée le 19 mars 2018, du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

VU la décision du 18 novembre 2019 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à Monsieur Dominique RITZ, directeur territorial Bassin de la Seine;

VU la réunion de la commission de sélection en date du 15 octobre 2020 à l'issue des entretiens oraux d'admission :

DÉCIDE

Article 1er : La liste des lauréats est fixée comme suit :

Liste principale :

1. Andleeb KAMRAN
2. Lisa NEROME

Liste complémentaire:

1. Farah ICHOU

Les lauréats recevront une notification individuelle les informant de la décision de la commission.

La présidente de la commission de sélection, Cécile BASSERY,



